

Responsabilité de la direction quant à l'information financière

La direction et le conseil d'administration de l'AOE sont responsables des états financiers et de tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'AOE observe les plus hautes normes d'intégrité de son secteur. Pour protéger ses éléments d'actif, l'Agence dispose d'une gamme de contrôles et de procédés financiers internes rigoureux qui établissent un juste équilibre entre les avantages et les coûts. La direction a conçu et continue d'exécuter des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion pour fournir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière qu'elle diffuse, conformément aux règlements de l'Agence. Des vérifications internes sont réalisées pour évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et des rapports sont présentés à l'équipe de gestion.



Alicia Fraser

Présidente et chef de la direction

Toronto (Ontario)

Le 16 juin 2023

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de contrôle financier et interne. Le conseil d'administration et son comité de la vérification et des finances se réunissent tous les trimestres pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois l'an pour examiner les états financiers audités et le rapport de l'auditeur externe, ainsi que pour recommander leur approbation au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.

La vérificatrice générale a examiné les états financiers. Elle a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de la vérificatrice explique la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.



Natalie Peers

Vice-présidente, Finances



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Agence ontarienne des eaux

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Agence ontarienne des eaux (« l'AOE »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AOE au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'AOE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AOE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'AOE a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AOE.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AOE;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AOE à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AOE à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Toronto (Ontario)
Le 16 juin 2023

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

États financiers 2022

État de la situation financière au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

| | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|---------------------|---------------------|
| Actif | | |
| Actif à court terme : | | |
| Encaisse et placements à court terme (note 3a) | 103 258 | 79 236 |
| Comptes clients, montant net | | |
| Municipalités et autres clients (note 3b) | 45 376 | 40 818 |
| Autres ministères | 953 | 2 030 |
| Taxe de vente harmonisée à recevoir | 3 458 | 4 463 |
| Charges payées d'avance et dépôts (note 6a) | 2 470 | 2 721 |
| Partie à court terme des sommes à recevoir sur les investissements dans des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées (note 2) | 153 | 239 |
| Prêt en cours – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (note 3d) | 120 000 | |
| | 275 668 | 129 507 |
| Actif à long terme : | | |
| Placements dans des dépôts à terme et d'autres effets (note 3a) | 7 900 | 24 376 |
| Sommes à recevoir sur les investissements dans des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées (note 2) | - | 14 |
| Prêt en cours – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (note 3d) | - | 120 000 |
| Immobilisations corporelles, montant net (note 4) | 10 568 | 12 453 |
| | 18 468 | 156,843 |
| Total des actifs | 294 136 | 286 350 |
| Passif et actif net | | |
| Passif à court terme : | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 24 110 | 22 644 |
| Partie à court terme des avantages sociaux futurs (note 8a) | 6 287 | 6 395 |
| | 30 397 | 29 039 |
| Passif à long terme : | | |
| Incitatif à la location différé (note 11) | 1 094 | 1 239 |
| Avantages sociaux futurs (note 8a) | 5 236 | 6 009 |
| Obligation liée à la mise hors service (note 7) | 100 | - |
| Actif net | 257 309 | 250 063 |
| Total du passif et de l'actif net | 294 136 | 286 350 |

Au nom du conseil,


Administrateur


Administrateur

Engagements et éventualités (note 5)
(note 6)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

État des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

| | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Produits d'exploitation des services publics : | | |
| Revenus des services d'exploitation et d'entretien des actifs | 254 208 | 234 135 |
| Autres revenus des services de gestion des services publics des clients | 6 476 | 7 241 |
| Total des produits d'exploitation | 260 684 | 241 376 |
| Charges d'exploitation : | | |
| Salaires et avantages sociaux (notes 8a et 8 b) | 96 509 | 91 000 |
| Autres charges d'exploitation (note 10) | 157 945 | 140 798 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 3 302 | 3,724 |
| Total des charges d'exploitation | 257 756 | 235 522 |
| Excédent des produits par rapport aux charges – exploitation des services publics | 2 928 | 5 854 |
| Intérêts à recevoir sur les placements et les prêts en cours | 4 335 | 1 855 |
| Recouvrement de prêts (note 2) | - | 9 500 |
| Excédent des produits par rapport aux charges | 7 263 | 17 209 |
| Actif net, solde d'ouverture | 250 063 | 232 854 |
| Rajustement de l'actif net (note 7) | [17] | - |
| Actif net, solde de clôture | 257 309 | 250 063 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

| | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisée aux fins de ces activités) | | |
| Excédent des produits par rapport aux charges - exploitation des services publics | 2 928 | 5 854 |
| Éléments n'ayant aucune incidence sur l'encaisse | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 3 302 | 3 724 |
| Incitatif à la location différé | (145) | [146] |
| Charges au titre des avantages sociaux futurs | (773) | [163] |
| | 5 312 | 9 269 |
| Variation du fonds de roulement hors trésorerie | | |
| Comptes débiteurs | (2 476) | 10 636 |
| Charges payées d'avance | 251 | [1 553] |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 1 466 | 1 245 |
| Partie à court terme des avantages sociaux futurs | (108) | [44] |
| | (867) | 10 284 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 4 445 | 19 553 |
| Encaisse provenant d'activités de placement | | |
| Intérêts | 4 335 | 1 855 |
| Principal remboursé sur des prêts/([retenues]) | 100 | [64] |
| Diminution/([Augmentation]) des dépôts à long terme | 16 476 | 7 111 |
| Diminution/([Augmentation]) des sommes à recevoir sur les investissements dans des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées | - | 1 000 |
| Recouvrement de prêts | - | 9 500 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités de placement | 20 911 | 19 402 |
| Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations | | |
| Immobilisations corporelles acquises | (1,334) | [3 326] |
| Augmentation de l'encaisse et des placements à court terme | 24 022 | 35 629 |
| Encaisse et placements à court terme, solde d'ouverture | 79 236 | 43 607 |
| Encaisse et placements à court terme, solde de clôture | 103 258 | 79 236 |

Généralités

L'Agence ontarienne des eaux (l'« Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »).

L'Agence a pour mission :

- [A]** d'aider les municipalités, le gouvernement de l'Ontario ainsi que d'autres personnes ou organismes à fournir des stations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ainsi que d'autres services connexes en finançant, en planifiant, en aménageant, en construisant et en exploitant ces stations et en fournissant ces services;
- [B]** de financer et de promouvoir le développement, la mise à l'essai, la démonstration et la commercialisation de technologies et de services pour le traitement et la gestion de l'eau, des eaux usées et des eaux pluviales;
- [C]** d'exercer les activités visées aux alinéas a) et b) en Ontario et ailleurs de façon à protéger la santé humaine et l'environnement et à encourager la conservation des ressources en eau;
- [D]** d'exercer les activités visées aux alinéas a) et b) de façon à appuyer la politique provinciale en matière d'utilisation des terres et d'établissement sur celles-ci.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

L'Agence est classée en tant qu'organisme gouvernemental sans but lucratif aux fins de la présentation de l'information financière. Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux entités comptables provinciales prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) du Canada. L'Agence a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif qui comprennent les chapitres de la série 4200. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

[A] LIQUIDITÉS ET INVESTISSEMENTS

L'encaisse et les placements sont comptabilisés en fonction du coût. Les intérêts accumulés sont inscrits dans les comptes débiteurs et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés.

[B] IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les principales charges d'immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire comme suit :

| | |
|--------------------------|---------------|
| Logiciel | 2 à 7 ans |
| Systèmes informatiques | 7 ans |
| Mobiliers et agencements | 5 ans |
| Matériel roulant | 4 à 20 ans |
| Matériel informatique | 3 à 7 ans |
| Machines et équipement | 5 ans |
| Améliorations locatives | Durée du bail |

[C] COMPTABILISATION DES REVENUS

Les revenus relatifs à des contrats conclus avec les clients pour l'exploitation des installations d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées, qui reposent sur un prix annuel établi, sont constatés suivant des montants mensuels égaux, tel qu'ils ont été gagnés.

Les revenus relatifs aux contrats conclus avec les clients et fondés sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent un taux de marge, ou sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent des frais de gestion fixes, sont constatés au moment où ces coûts sont engagés.

Les revenus des autres services de gestion des services publics des clients comprennent les revenus relatifs au travail effectué pour des clients hors du cadre du contrat d'exploitation et d'entretien, comme les réparations importantes à l'équipement, les services de gestion de projet et les services d'ingénierie. Les revenus sont constatés quand les coûts sont engagés.

[D] INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un actif ou un passif qui finira par être réglé en espèces. Tous les instruments financiers ont été évalués en fonction du coût et du coût amorti.

Les instruments financiers sont les suivants : encaisse et placements à court terme, débiteurs, sommes à recevoir sur les investissements, dépôts à terme, bons-coupons fixes, prêts en cours, créditeurs et charges à payer.

Aucun état de réévaluation des gains et des pertes n'a été préparé parce que tous les instruments financiers sont évalués au prix coûtant.

[E] AVANTAGES SOCIAUX

L'Agence des eaux de l'Ontario applique les normes comptables du secteur public applicables aux avantages sociaux futurs, y compris les avantages sociaux payables à la fin de l'emploi. Conformément à ces normes, le coût des avantages sociaux post-emploi est imputé annuellement à l'exploitation tel qu'engagé.

[F] PRÊTS EN COURS

Les prêts sont comptabilisés en fonction du coût, moins toute provision pour prêt. Les provisions pour prêt sont utilisées pour refléter la recouvrabilité et le risque de perte; les prêts sont donc constatés au moindre du coût ou de la valeur recouvrable nette.

Les changements dans la provision pour prêt et les montants de prêts radiés sont inclus dans l'état des résultats d'exploitation. Les sommes reçues en cours d'année relativement aux prêts consentis au cours d'une année antérieure sont comptabilisées au bilan des opérations au titre de recouvrement des prêts. L'intérêt sur les prêts en cours est comptabilisé au moment où il est gagné.

[G] DEVICES

Les comptes en devises sont convertis en dollars canadiens comme suit :

- En date de l'opération, chaque actif, passif, produit et charge est converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur ce jour-là. À la fin de l'exercice, les éléments d'actif et de passif monétaire sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur ce jour-là. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont inscrits dans l'état des résultats d'exploitation.
- Le 1er janvier 2021, l'Agence a pris la décision irrévocable de constater les gains et les pertes de change potentiels découlant de tous les actifs ou passifs financiers directement dans l'état des résultats d'exploitation.

[H] INCERTITUDE DE MESURE

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants déclarés pour les éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les éléments importants sur lesquels portent de telles estimations et hypothèses sont notamment la provision pour créances douteuses et pour les sommes à recevoir sur les investissements, l'amortissement des immobilisations corporelles, les charges à payer, les avantages sociaux futurs et les obligations concernant la mise hors service. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que des renseignements additionnels deviennent disponibles.

2. SOMMES À RECEVOIR SUR LES INVESTISSEMENTS DANS DES INSTALLATIONS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Ces investissements représentent la partie principale des sommes à recevoir de clients pour les charges d'immobilisations engagées en leur nom par l'Agence, ainsi que les frais d'exploitation recouvrables, le cas échéant, non facturés.

Les sommes à recevoir sur les investissements s'appuient sur des ententes qui portent intérêt à des taux s'élevant à 2,7 %. Les versements prévus pour le remboursement du capital au titre des investissements sont les suivants :

| période de 12 mois commençant en janvier] | (en milliers de dollars) |
|--|---------------------------------|
| 2023 | 153 |
| | 153 |

En septembre 2021, l'Agence a reçu un remboursement négocié final de 9,5 millions de dollars pour un prêt précédemment considéré comme une créance entièrement dépréciée. Aucun autre paiement n'a été reçu en 2022.

Il n'y a pas de provision établie pour les sommes à recevoir sur les investissements.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

[A] LIQUIDITÉS ET INVESTISSEMENTS

L'Agence a 111,2 millions de dollars dans des dépôts bancaires, des dépôts à terme et d'autres effets. Ce montant est réparti comme suit :

| | (en milliers de dollars) |
|---|--------------------------|
| Soldes de trésorerie | 25 347 |
| Dépôts à terme venant à échéance dans l'année (taux d'intérêt de 0,95 % à 4,50 %) | 77 911 |
| Liquidités et placements à court terme | 103 258 |
| Dépôts à terme et autres effets venant à échéance d'ici deux à quatre ans | 7 900 |
| | 111 158 |

La juste valeur des dépôts bancaires, des dépôts à terme et des autres effets approche leur valeur comptable. Les dépôts à terme et les effets comprennent divers instruments financiers, comme les CPG et les bons-coupons fixes.

[B] RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'exposition maximale de l'Agence au risque de crédit correspond au total des liquidités et des placements, des débiteurs, des placements dans des dépôts à terme, des sommes à recevoir et des prêts en cours.

Le risque de crédit de l'Agence est faible, car les débiteurs proviennent de municipalités et sont généralement payés en entier. Des examens de la cote de crédit sont effectués pour les clients autres que les municipalités. Tous les dépôts bancaires et placements sont détenus par de grandes banques à charte canadiennes.

Voici le détail des sommes à recevoir de municipalités et d'autres clients :

| | (en milliers de dollars) | |
|---|---------------------------------|---------------|
| | 2022 | 2021 |
| 0 à 60 jours | 40 618 | 37 243 |
| 61 à 90 jours | 1 095 | 1 308 |
| 91 à 120 jours | 1 087 | 1 188 |
| 121 à 150 jours | 307 | 124 |
| Plus de 151 jours | 2 269 | 955 |
| Net total des débiteurs, municipalités et autres clients | 45 376 | 40 818 |

Un débiteur est considéré comme étant compromis lorsque le processus de règlement de différend a échoué et que le compte est transmis à un avocat pour que d'autres mesures soient prises. Au 31 décembre 2022, un compte était considéré comme compromis. Les soldes impayés s'élevaient à 0,1 million de dollars [2021 - 0,1 million de dollars]. Le montant net des débiteurs comprend une provision pour créances douteuses correspondant à 25 % des débiteurs datant de plus de 60 jours moins les montants reçus après la fin du trimestre. L'Agence estime que cette pratique atténue le risque de provision incorrecte.

[C] RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque de fluctuation de la juste valeur d'un instrument financier en raison de l'évolution des taux de change, entraînant un gain ou une perte. L'évolution des taux de change entre la date de l'opération et les dates de clôture peut entraîner un gain ou une perte de change.

L'Agence a une encaisse et des créateurs en dollars américains pour financer ses besoins sur le plan de l'exploitation et maintenir un solde dans le compte bancaire en dollars américains. Les deux sont exposés à la fluctuation du taux de change. La direction croit que l'exposition au risque est faible.

[D] RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'Agence a consenti à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier un prêt de 120 millions de dollars venant à échéance le 1er mars 2023 et assorti d'un taux d'intérêt variable de quatre points de base inférieur à la moyenne mensuelle du taux CDOR. De plus, ses dépôts bancaires et à terme sont tributaires des taux d'intérêt en vigueur. L'Agence est donc exposée à un risque de flux de trésorerie lié aux fluctuations des taux d'intérêt. Ce prêt a été renouvelé après la fin de l'année pour une période de 10 ans, comme il est décrit à la note 9.

[E] RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. L'Agence est exposée au risque de marché, car le rendement de deux placements totalisant 7,9 millions de dollars est lié à un indice de marché [indice composé à faible volatilité S&P/TSX]. L'Agence croit que le risque de marché n'est pas significatif en raison de la faible volatilité de l'indice.

[F] AUTRES

L'Agence est exposée à un faible risque raisonnable associé aux coûts de l'électricité et des produits chimiques, car même si certains coûts sont engagés par l'Agence la plupart des contrats sont structurés de façon à transmettre ces coûts au client.

Mis à part les risques décrits dans les présentes notes, l'Agence n'est pas exposée à d'autres risques de change ou de liquidité sur ses instruments financiers. Il n'y a eu aucun changement au chapitre de l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| [en milliers de dollars] | Coût | Amortissement cumulé | Net | Net |
|----------------------------|---------------|----------------------|---------------|---------------|
| | | | 31 déc.2022 | 31 déc.2021 |
| Logiciel | 13 845 | 9 390 | 4 455 | 5 284 |
| Systèmes informatiques | 1 584 | 1 560 | 24 | 51 |
| Mobiliers et agencements | 322 | 197 | 125 | 169 |
| Matériel roulant | 2 957 | 2 872 | 85 | 161 |
| Matériel informatique | 8 488 | 6 139 | 2 349 | 3 344 |
| Machines et équipement | 1 226 | 977 | 249 | 192 |
| Améliorations locatives | 3 643 | 1 218 | 2 425 | 2 671 |
| Logiciels en développement | 856 | - | 856 | 581 |
| | 32 921 | 22 353 | 10 568 | 12 453 |

En 2017, le conseil d'administration a approuvé des dépenses d'immobilisations et de réingénierie du Programme de renouvellement des activités (PRA) de l'Agence, dont la mise en œuvre a commencé en 2018, d'un montant maximal de 27,8 millions de dollars. Ce budget a été révisé pour passer à 33,8 millions de dollars et approuvé par le conseil d'administration en décembre 2020 en raison de l'ajout de plusieurs nouveaux projets. Le PRA est axé sur des investissements stratégiques dans l'infrastructure, les systèmes de TI et les pratiques commerciales. Au 31 décembre 2022, les dépenses se chiffraient à 15,65 millions de dollars, dont 9,98 millions de dollars ont été capitalisés.

5. ENGAGEMENTS RELATIFS À LA LOCATION

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit :

| | (en milliers de dollars) |
|--------------|--------------------------|
| 2023 | 3 750 |
| 2024 | 3 368 |
| 2025 | 2 873 |
| 2026 | 2 405 |
| 2027 | 1 688 |
| Par la suite | 2 848 |
| | 16 932 |

Le bail de location du siège social de l'Agence, au 2085, rue Hurontario à Mississauga, d'une durée de dix ans, prévoit des paiements de location d'environ 5,4 millions de dollars durant cette période. Le bail va du 1er juillet 2020 au 30 juin 2030.

6. ÉVENTUALITÉS

[A] PASSIF ÉVENTUEL

L'Agence est mise en cause dans diverses réclamations fondées en droit et d'autres affaires découlant du cours normal des activités, dont le résultat ne peut être déterminé pour le moment. La plupart des réclamations fondées en droit sont couvertes par une assurance dont la franchise varie entre 5 000 \$ et 100 000 \$, selon le moment où s'est produit l'événement ayant donné lieu à la réclamation et la nature de celle-ci. En décembre 2021, l'AOE a effectué des dépôts dans un compte portant intérêt à la Cour supérieure de justice pour des réclamations; les sommes seront retenues jusqu'à l'obtention d'un règlement. En décembre 2022, aucun règlement n'avait été conclu, et le montant demeure retenu par la Cour supérieure de justice.

[B] LETTRES DE CRÉDIT

L'Agence a des marges de crédit de 50 millions de dollars auprès de la Banque Royale du Canada. Au 31 décembre 2022, 16,96 millions de dollars (2021 – 9,95 millions de dollars) de ces marges de crédit avaient été utilisés pour accorder des lettres de crédit à des municipalités, conformément à leur contrat d'exploitation et d'entretien.

7. OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE

Le chapitre SP 3280, obligation liée à la mise hors service, est entré en vigueur pour les exercices débutant le 1er avril 2022 ou après cette date. L'Agence a décidé d'adopter la norme de façon hâtive et a identifié une mise en service d'immobilisations relativement au bail de son siège social au 2085, rue Hurontario, pour le retrait d'améliorations locatives. Le coût estimatif associé à la mise hors service est de 100 000 dollars. L'Agence a choisi d'appliquer la norme en utilisant l'application rétrospective modifiée sans retraitement pour effectuer la transition. Cette obligation est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail. Elle a été comptabilisée comme un accroissement des immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière et comme un rajustement des bénéfices non répartis d'ouverture pour l'amortissement des périodes antérieures.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

[A] AVANTAGES SOCIAUX FUTURS AUTRES QUE LES RÉGIMES DE RETRAITE

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi, les vacances non payées et les indemnités pour accidents du travail.

Le coût de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 11,5 millions de dollars [2021 – 12,4 millions de dollars], dont un montant de 6,3 millions de dollars [2021 – 6,4 millions de dollars] a été classé comme un élément du passif à court terme. Le montant imputé à l'état des revenus en 2022 était de 0,8 million de dollars [2021 – 1,4 million de dollars] et est inclus dans le poste des salaires et des avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

La partie des avantages sociaux futurs représentant les indemnités de départ prévues par la loi totalisait 3,9 millions de dollars, dont 2,4 millions de dollars à long terme. La partie à long terme a été calculée en fonction des hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,15 % [2021 – 1,59 %] et nombre moyen d'années avant le départ à la retraite [12,08]. En raison des changements apportés à la politique relativement à ces avantages sociaux, aucune hypothèse n'a été émise en ce qui a trait à l'augmentation des salaires et traitements [2021 – 0 %]. Ces hypothèses constituent la meilleure estimation de la direction.

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation estimative de 2,5 millions de dollars [2021 – 2,1 millions de dollars] au titre des indemnités pour accidents du travail. Une méthode d'estimation différente a été utilisée, le montant ayant été établi selon une évaluation actuarielle ayant le 31 décembre 2022 comme date de mesure, ce qui correspond à la fin de l'exercice de l'Agence. L'AOE est un employeur visé par l'Annexe 2 et elle assure ses réclamations à la CSPAAAT et paie tous les coûts de rémunération et d'administration.

Les charges comprennent les coûts des services courants, les intérêts et les rajustements découlant de modifications apportées aux régimes, de changements des hypothèses et de gains ou pertes actuariels nets. L'Agence a décidé de comptabiliser immédiatement les gains et pertes actuariels l'année même où ils surviennent. Les modifications au régime sont constatées immédiatement l'année où elles entrent en vigueur.

L'évaluation actuarielle est fondée sur plusieurs hypothèses quant à des événements futurs, comme les taux d'inflation, les taux d'inflation des frais médicaux, la hausse inflationniste des salaires et la mortalité. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la direction. Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées est de 4,00 % [2021 - 2,00 %]. Les composantes des charges et du passif au titre des avantages accumulés sont les suivantes :

| 31 décembre 2022 | |
|--|------------------|
| Composantes du coût des avantages | |
| Coût actuel au titre des avantages | 170 452 |
| Intérêts débiteurs | 50 306 |
| Reconnaissance immédiate de gains (pertes) actuariels | 524 484 |
| Charges au titre des avantages | 745 242 |
| Passif au titre des avantages accumulés | |
| Passif au titre des avantages accumulés, début de l'exercice | 2 088 859 |
| Charge au titre des avantages | 745 242 |
| Contributions de l'Agence | [380 197] |
| Passif au titre des avantages accumulés, fin de l'exercice | 2 453 904 |

Compte tenu de la nouvelle méthode d'estimation pour le 31 décembre 2022, il n'y a aucune donnée comparative.

Le montant susmentionné est inclus dans le poste des salaires et des avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

Le coût des autres avantages sociaux futurs non liés aux régimes de retraite est pris en charge par la province et n'est donc pas inclus dans les états financiers.

[B] RÉGIME DE RETRAITE

Les employés à temps plein de l'Agence participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est seul promoteur de la CRF et copromoteur de la CR-SEFPO, établit les paiements annuels de l'Agence pour les caisses. Comme les promoteurs sont chargés de veiller à ce que les caisses de retraite soient financièrement viables, tout excédent ou déficit actuariel non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne sont ni des actifs ni des obligations de l'Agence. Les paiements de 6,1 millions de dollars effectués par l'Agence pour l'année complète [2021 - 5,8 millions de dollars] sont inclus dans les salaires et les avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario, en raison du contrôle qu'elle exerce sur l'Agence, est un apparenté. Les organisations qui sont généralement détenues par la province de l'Ontario sont aussi des apparentés de l'Agence. La totalité des opérations avec ces apparentés ont été mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés. Les opérations entre apparentés sont décrites ci-après :

L'Agence a reçu des revenus de 2,5 millions de dollars (2021 – 2,3 millions de dollars) de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées rendus.

L'Agence a reçu des revenus de 2,4 millions de dollars (2021 – 3,3 millions de dollars) du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées rendus.

L'Agence a reçu des revenus de 1,9 million de dollars (2021 – 2,2 millions de dollars) du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées rendus.

L'Agence a reçu des fonds de 0,2 million de dollars (2021 – 0,0 million de dollars) de la part des Centres d'excellence de l'Ontario pour le programme Stratford net zéro.

Comme il est indiqué dans la note 3d, l'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars, en cours, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier. Le prêt a été inscrit comme actif à court terme au 31 décembre 2022. Après la fin de l'année, une entente a été signée pour modifier le prêt consenti à Investissements Ontario, le renouvelant pour une période de 10 ans. Il s'agira d'un prêt à taux d'intérêt variable basé sur le taux des bons du Trésor de 3 mois, payé trimestriellement.

L'Agence compte sur la province pour traiter la paie et administrer les avantages sociaux, ainsi que pour obtenir des services juridiques et de vérification interne. La province assume certains de ces frais administratifs.

10. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Voici une ventilation des diverses charges comprises dans les autres charges d'exploitation :

| | [en milliers de dollars] | |
|---|---------------------------------|-------------|
| | 2022 | 2021 |
| Produits chimiques et traitement de l'eau | 29 926 | 23 938 |
| Électricité | 6 950 | 7196 |
| Entretien | 50 240 | 53 696 |
| Matériaux | 28 690 | 25 384 |
| Services | 41 237 | 30 229 |
| Transport | 902 | 355 |
| | 157 945 | 140 798 |

11. INCITATIF À LA LOCATION DIFFÉRÉ

L'Agence a reçu un incitatif à la location de 1,458 million de dollars du propriétaire de son siège social (note 5) pour compenser les coûts des améliorations locatives. Ce montant a été inscrit comme passif reporté d'incitatif à la location, amorti sur la durée du bail, soit 10 ans. Le total amorti de l'incitatif à la location de 0,146 million de dollars (2021 - 0,146 million de dollars) a été inscrit comme une réduction des dépenses locatives durant l'année.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.